YERRES

Affaires Culturelles et du Patrimoine
N° tél. : 01 80 37 20 61
N/Réf. : OC/BP/AA

DECISION N°2022/077

OBJET : Contrat de prêt d'oeuvres avec le Musée des Beaux-arts de Dijon

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que la Commune de Yerres organise une exposition temporaire « Modernités Portugaises » au sein de la Ferme Ornée de la Propriété Caillebotte du 21 mai 2022 au 30 octobre 2022,

CONSIDERANT que la Commune de Yerres souhaite exposer quatre œuvres du Musée des Beaux-Arts de Dijon, ci-après dénommée : « *La grande chambre Bleue* », « *Carnaval de Rio* », « *Ville sous la neige* » et « *Les Petites terrasses* » de *Maria Helena Vieira Da Silva,*

D E C I D E

D'APPROUVER et de SIGNER le contrat de prêt desdites œuvres, avec le Musée des beaux-arts de Dijon,

DIT que ce dépôt est consenti à titre gracieux pour la durée de l'exposition temporaire,

DIT que les œuvres seront assurées par la Commune de Yerres,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 11 mars 2022

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220311-2022-77-AU
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022